



SEPTIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN (ATCONF/7)

Montréal (siège), 16 – 20 novembre 2026

- Point 1 :** Tour d'horizon des faits nouveaux dans le domaine du transport aérien
1.1 : Faits nouveaux et progrès depuis la sixième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/6)

PRATIQUES RELATIVES À LA REPRISE DES VOLS INTERNATIONAUX DE PASSAGERS EN CHINE : ÉTUDE DE CAS DU MARCHÉ CHINE-ASIE CENTRALE

(Note présentée par la Chine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

S'appuyant sur l'exemple du marché Chine-Asie centrale, la présente note expose les pratiques adoptées par la Chine pour favoriser la reprise des vols internationaux, au moyen notamment des mesures suivantes : élargissement des arrangements relatifs aux droits de trafic, simplification des formalités de congé aux frontières et optimisation de l'attribution des droits de trafic et des créneaux. Au cours du premier semestre de 2026, le nombre de vols entre la Chine et les pays d'Asie centrale a presque triplé par rapport à 2019, permettant d'assurer ainsi une couverture complète du réseau de routes dans ces cinq pays.

Suite à donner :

- a) prendre note des résultats de la coopération entre la Chine et les pays d'Asie centrale ;
- b) encourager les États membres à élargir de manière active et ordonnée les arrangements relatifs aux droits de trafic, à assouplir les conditions d'accès au marché et à renforcer la coopération en matière de transport aérien international.

<i>Objectif stratégique :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités mentionnées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources disponibles dans le budget ordinaire de 2026, 2027 et 2028 et/ou de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Résolution A42-26 de l'Assemblée : <i>Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien ;</i> Plan stratégique de l'OACI 2026-2050

¹ Versions en anglais et en chinois fournies par la Chine.

1. INTRODUCTION

1.1 La pandémie de COVID-19 a eu une incidence significative sur le transport aérien mondial. Avec la reprise progressive du transport aérien international, la connectivité aérienne, l'accès au marché et la résilience du secteur sont devenus des questions d'intérêt commun pour tous les États. Dans sa résolution A42-26, adoptée à la 42^e session, l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) réaffirme la politique permanente de l'OACI dans le domaine de la réglementation économique du transport aérien international. L'Assemblée a également estimé que la reprise du marché du transport aérien international et la connectivité aérienne figuraient parmi les principales questions à examiner.

1.2 Au cours du premier semestre de 2026, les compagnies aériennes chinoises ont assuré en moyenne 4 386 vols internationaux de passagers par semaine, dépassant ainsi le niveau enregistré au cours de la même période en 2019. Au lendemain de la pandémie, la Chine a favorisé la reprise des vols internationaux et développé le marché en élargissant les arrangements bilatéraux en matière de droits de trafic, en optimisant les politiques d'attribution de ces droits, en augmentant l'offre de créneaux, en améliorant le fonctionnement aux points d'entrée et en simplifiant l'octroi de visas. Dans les marchés régionaux, le marché du transport aérien entre la Chine et l'Asie centrale a affiché une croissance particulièrement forte, et l'expérience acquise sur ce marché apporte des éléments de réflexion utiles sur la manière dont les politiques d'accès au marché peuvent influencer la connectivité aérienne.

2. ANALYSE

2.1 Opérations aériennes entre la Chine et l'Asie centrale

2.1.1 Au cours du premier semestre de 2026, le marché du transport aérien entre la Chine et l'Asie centrale a connu une croissance rapide, le nombre total de vols ayant augmenté de 303,7 pour cent par rapport à 2019. Le nombre de vols entre la Chine et l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan a atteint respectivement 658,2 pour cent, 262,7 pour cent, 260,6 pour cent, 209,1 pour cent et 138,0 pour cent des niveaux enregistrés en 2019.

2.1.2 Quatorze compagnies aériennes chinoises et étrangères au total assuraient des liaisons internationales entre la Chine et les cinq pays d'Asie centrale, soit quatre de plus qu'en 2019. Sept d'entre elles assuraient des liaisons entre la Chine et le Kazakhstan, huit entre la Chine et l'Ouzbékistan, quatre entre la Chine et le Kirghizistan, quatre entre la Chine et le Tadjikistan, et deux entre la Chine et le Turkménistan.

2.1.3 Les liaisons internationales assurées par des compagnies aériennes chinoises et étrangères reliaient la Chine à 12 destinations en Asie centrale, soit quatre destinations de plus qu'en 2019. Elles concernaient cinq destinations au Kazakhstan, deux en Ouzbékistan, deux au Kirghizistan, deux au Tadjikistan et une au Turkménistan.

2.1.4 Les compagnies aériennes chinoises et étrangères desservaient un total de 49 paires de villes, formant ainsi un réseau de liaisons multipoints articulé autour des capitales et des grandes villes telles qu'Almaty, Astana, Tachkent, Bichkek, Douchanbé et Achgabat, soit 31 liaisons de plus qu'en 2019. C'est entre la Chine et le Kazakhstan que le réseau offrait la couverture la plus étendue, avec 20 paires de villes, contre 12 avec l'Ouzbékistan, huit avec le Kirghizistan, six avec le Tadjikistan et trois avec le Turkménistan.

2.2 Moteurs de la croissance du marché Chine-Asie centrale

2.2.1 La croissance exceptionnelle du marché Chine-Asie centrale peut, outre l'intensification des échanges de personnel et des relations économiques et commerciales, être attribuée aux éléments suivants :

- a) **Élargissement continu des arrangements bilatéraux relatifs aux droits de trafic.**
Ces dernières années, la Chine et les pays d'Asie centrale ont progressivement élargi les arrangements relatifs aux droits de trafic dans le cadre de consultations bilatérales sur les services aériens, permettant ainsi aux compagnies aériennes d'accroître leurs capacités et de développer leurs réseaux. Dans l'intervalle, la Chine a mis en place une coopération globale avec les pays d'Asie centrale dans les domaines de la coordination des politiques, des projets d'infrastructure et du développement d'une aviation civile sûre, verte et intelligente, établissant ainsi une « route de la soie aérienne » et améliorant la connectivité régionale ;
- b) **Optimisation des politiques d'attribution et de gestion des droits de trafic et des créneaux.** L'Administration de l'aviation civile de Chine (CAAC) a élaboré et continue d'optimiser son *règlement relatif à l'attribution des droits de trafic international de passagers* afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et d'inciter les compagnies aériennes chinoises à adopter des stratégies de déploiement de réseau différenciées et rationnelles ;
- c) **Simplification des procédures relatives au transport aérien international.**
S'appuyant sur les mécanismes nationaux et aéroportuaires visant à faciliter les procédures de transport aérien, la Chine a coordonné ses efforts afin d'optimiser les mesures de facilitation, notamment les dispenses unilatérales de visa, les dispenses de visa de transit, les déclarations électroniques d'entrée, les formalités de congé aux frontières faisant appel aux technologies intelligentes, le transit direct sans contrôle et les services de paiement à l'entrée. Elle s'est employée à résoudre les problèmes de facilitation liés au congé aux frontières signalés par les compagnies aériennes et les aéroports.

2.3 Priorités pour l'avenir

2.3.1 La Chine continuera de renforcer la coopération dans le domaine de l'aviation avec les pays d'Asie centrale, à ouvrir davantage l'accès au marché sur le fondement des arrangements en vigueur en matière de droits de trafic, à développer le réseau de destinations et à augmenter la fréquence des vols. Elle continuera aussi d'améliorer les conditions d'exploitation des compagnies aériennes et la facilitation des passagers, et enfin, elle favorisera le développement durable et équilibré du marché du transport aérien entre la Chine et l'Asie centrale. Dans le même temps, la Chine est prête à mener des négociations bilatérales en matière de services aériens avec un plus grand nombre de pays, à réduire progressivement les obstacles à l'accès au marché et à exploiter conjointement le potentiel du marché du transport aérien.

3. RECOMMANDATION

3.1 À la lumière de l'analyse qui précède, la Conférence est invitée à encourager les États membres à élargir de manière active et ordonnée les arrangements relatifs aux droits de trafic au moyen de mécanismes de consultation bilatéraux ou régionaux dans le domaine de l'aviation, à assouplir les conditions d'accès au marché, à renforcer la coopération en matière de transport aérien et à prôner le développement stable, équilibré et durable du transport aérien international.

